

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal
tenue le 7 juin 2011 à la salle du conseil située au 300-A
Principale Ouest, Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

Sont présents : M. SYLVAIN ROY, MAIRE
RAYMOND FRÈVE, CONSEILLER
SERGE PELLETIER, CONSEILLER
PASCAL BOULAY, CONSEILLER
FERNAND OUELLET, CONSEILLER
Mme NANCY TREMBLAY, CONSEILLÈRE

Est absent : M. TONY CHAREST

RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait un suivi des dossiers du mois de mars et informe les élus sur les dossiers à venir.

Arrivée de M. RAYMOND FRÈVE à 19h42

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h42 par M. Sylvain Roy, maire. M. Charles Montamat, secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

01-06-2011

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que l'ordre du jour du 7 juin 2011 soit adopté en laissant le varia ouvert.

02-06-2011

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2011

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que le procès-verbal du 3 mai 2011 soit adopté en modifiant la résolution 06-05-2011 en stipulant que tout effet bancaire doit avoir la signature d'au moins un élu.

RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait un suivi des dossiers du mois de mai et informe les élus sur les dossiers à venir.

Arrivée de M. PASCAL BOULAY à 20h05

Arrivée de Mme NANCY TRAMBLAY à 20h08

RAPPORT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

M. Sébastien Simard, agent de développement, fait un suivi sur les dossiers travaillés au cours du dernier mois et sur l'évolution de ceux-ci.

03-06-2011

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ACCEPTATION DU PROTOCOLE
D'ENTENTE RELATIF AU PARC DE JEUX**

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que le protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et la commission scolaire de Rivière-du-Loup soit adopté.

04-06-2011

RÉSOLUTION ANNONÇANT LA CONDAMNATION DÉFINITIVE DE LA CITERNE INCENDIE DU DE LA RUE PRINCIPALE OUEST

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que la citerne incendie située sur la rue Principale Ouest soit définitivement condamnée et détruite. Le périmètre de cette dernière sera clôturée et ce avant sa démolition.

05-06-2011

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que les salaires du mois de mai au montant de 6180.49\$ ainsi que les comptes à payer totalisant un montant de 35050.25\$ soient acceptés après vérification de la facture 1249 de l'entreprise Boivin et Gauvin relatif au service de lutte contre les incendies.

06-06-2011

RÉSOLUTION RELATIVE AU REMPLACEMENT DES ENSEIGNES DE BIENVENUE.

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska acceptent le remplacement des quatre (4) enseignes de bienvenue situées aux entrées de la municipalité au montant de 768\$.

07-06-2011

RÉSOLUTION CONFIRMANT CHARLES MONTAMAT COMME REPRÉSENTANT AUTORISÉ À FOURNIR LES DOCUMENT RELATIFS À L'UTILISATION DE clicSÉCUR

Il est proposé par M. Pascal Boulay et résolu unanimement

QUE Charles Montamat, soit autorisé à signer, au nom de la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaire à l'inscription à clicSÉCUR.

08-06-2011

DEMANDÉ D'AUTORISATION DE M. TONY CHAREST POUR UTILISER À DES FINS AUTRE QU'AGRICOLE UNE PARTIE DU LOT 236 DU CADASTRE DE PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

ATTENDU QU'

en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de St-Joseph doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par M. Tony Charest visant à faire la location d'embarcation avec ou sans guide accompagnateur, pour randonnées sur la rivière du Loup, à partir de sa propriété (poste d'accueil) situé sur une partie du lot 236 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène, municipalité de Saint-Joseph ;

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne semble pas avoir d'impact sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation agricole à proximité relativement aux distances séparatrices applicables ;

ATTENDU QUE le projet ne nécessite aucune construction additionnelle ni remblai ou déblai dans la zone inondable ;

ATTENDU QUE ce type d'activité cadre à la perfection dans le nouveau plan de développement ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Nancy Tremblay et résolu unanimement **QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska :

- appuie le demandeur M. Tony Charest dans sa démarche visant à obtenir de la commission, l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit utiliser son chalet comme poste d'accueil et faire la location d'embarcations avec ou sans guide accompagnateur, pour randonnées sur la rivière du Loup, à partir de sa propriété située sur une partie du lot 236 du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène, municipalité de Saint-Joseph ;
- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale ;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

APPROBATION CONCERNANT LE PERMIS D'ALCOOL POUR L'ÉTABLISSEMENT ZONE AVENTURE PLEIN AIR

Les membres du conseil ont été informés qu'un permis d'alcool pour l'établissement Zone aventure plein air sera délivré à compter du 17 juin 2011.

09-06-2011

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu unanimement que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska acceptent le contrat de travail de M. Charles Montamat précédemment rédigé en modifiant la clause 11 portant sur les congés fériés afin de répondre aux exigences des normes du travail et en portant le nombre d'heures à 30h/semaine. Une réévaluation du nombre d'heure aura lieu 6 mois après la date d'entrée en poste.

10-06-2011

RÉSOLUTION PORTANT SUR L'ACCEPTATION DU PAIEMENT DES COÛTS DE FORMATION PRÉSENTÉ PAR GINETTE CASTONGUAY

Il est proposé par Mme Nancy Tremblay et résolu unanimement que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska acceptent d'acquitter la facture de Mme Ginette Castonguay relative à la formation du nouveau directeur général et au soutien technique du bureau municipal.

MODIFICATION DE LA CITERNE INCENDIE DE LA CASERNE

Les membres du conseil sont informés qu'il est officiellement convenu que le projet de réfection de la citerne de la caserne est mis en sommeil mais qu'une borne sèche sera installée sur celle-ci.

11-06-2011

RÉSOLUTION SÉLECTIONNANT L'ENTREPRENEUR QUI EXECUTERA LES TRAVAUX DE DRAINAGE DU RANG 6

Il est proposé par M. Pascal Boulay et résolu unanimement que les membres du conseil ont retenu le soumissionnaire le plus bas parmi les 4 soumissions reçues. Il s'agit de l'entreprise Thériault.

PROJET DE CENTRALISATION DE LA RÉGIE KAMLOUP

Les membres du conseil sont informés que la régie Kamloop souhaite centraliser les appareils respiratoires à court terme et envisage centraliser l'ensemble des outils permettant la lutte contre les incendie d'ici une dizaine d'années.

12-06-2011

RÉSOLUTION APPUYANT LES TRAVAUX DE DRAINAGE (FOSSÉS) DE LA ROUTE DE PICARD

Il est proposé par M. Pascal Boulay et résolu unanimement que les membres du conseil appuient la réalisation des travaux de creusage de fossés sur la route de Picard qui ont été effectués le 28 mai dernier.

13-05-2011

DON À LA FABRIQUE DE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par M. Pascal Boulay et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'engage à verser un don de 50\$ à la Fabrique de Saint-Joseph dans le cadre d'une opération de financement.

14-05-2011

RÉSOLUTION APPROUVANT LA MODIFICATION DE LA GESTION DE LA PAIE

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que le bureau municipal fera désormais appel aux services de solutions de paie du mouvement Desjardins pour effectuer la gestion et la distribution de la paie pour le personnel et les élus de la municipalité.

CHANGEMENT DE LA TOURBE

Les membres du conseil sont informés que le changement de la tourbe initialement prévue se fera avec un mélange de 50% de coco et de 50% de tourbe.

LETTRE DE LAURENT LESSARD

Les membres du conseil sont informés qu'un programme de partenariat public privé (PPP) de 1.8 milliard favorisant la réfection de certains secteurs de la municipalité à été débloqué par les différents gouvernements.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

Les membres du conseil sont informés que les citoyens vont être avisés d'être plus vigilant quant à la réalisation de leur ramonage par la société Arbex et de s'assurer que celui-ci est réalisé en bon et dû forme.

15-06-2011

**RÉSOLUTION ACCEPTANT QUE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT
CONTINUE À INTERVENIR AUPRÈS DES COMITÉS DURANT LA
PÉRIODE ESTIVALE**

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte que M. Sébastien Simard continue d'intervenir auprès des comités qui auraient besoin de ses services durant la période estivale non couverte par son contrat de travail.

16-05-2011

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Pascal Boulay, la séance est levée à 23h15.

SYLVAIN ROY, maire

CHARLES MONTAMAT, secrétaire-trésorier